

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/201

CIRCULATION ALTERNÉE RUE PASCAL LEULLIETTE
TRAVAUX DE FORAGE POUR ENEDIS

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP-DK25-2710 du Département du Nord,
Vu la demande présentée par l'entreprise COQUART.EU à Dardilly, qui va réaliser des travaux de forage dirigés par ENEDIS aux abords du 256 bis rue Pascal Leulliette,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores, aux abords du chantier sis 256 bis rue Pascal Leulliette, pendant les travaux à compter du 01/09/2025 et pour 30 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier pour la même période.

Art 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, de l'accès des riverains, des secours et du ramassage des ordures ménagères et recyclables.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise COQUART.EU
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 28/08/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.